

**MAIRIE D'ENSUES LA REDONNE**  
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE  
ARRONDISSEMENT D'ISTRES

## DECISION DU MAIRE

**Objet :** Contrat avec « Kanren » pour un spectacle de conte « Persée, héros malgré lui » dans le cadre de la Nuit des étoiles.

N°2025-68

Le Maire de la Commune d'Ensues la Redonne,

**Vu** les articles L. 2122 - 22 et L. 2122- 23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération N° 2020/05/010 du 23 mai 2020 portant délégation générale du Conseil Municipal au Maire,

Considérant que la commune d'Ensues-la-Redonne a mis en place une programmation culturelle au sein de la médiathèque municipale « Elisabeth Badinter »

Considérant que la médiathèque propose le Vendredi 1° Août 2025, dans le cadre de l'action nationale « Les nuits des étoiles », un temps de conte animé par Jeannie LEFEBVRE avec son spectacle « Persée, héros malgré lui » sur le Parvis du Cadran de 20h45 à 21h45.

Considérant que le public visé sera âgé de 7 à 99 ans

## DECIDE

Article 1 : De signer un contrat avec l'association « KANREN » et son président Patrick MARIJON pour une représentation le vendredi 1° Août 2025 de 20h45 à 21h45.

Article 2 : Le montant total de la prestation sera de 700 € TTC

Article 3 : La dépense est inscrite au BP 2025 article 6232/214

Article 4 : Madame la Directrice Générale des services sera chargée de l'application de la présente décision, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Istres et à Monsieur Le Trésorier Payeur.

Fait à Ensues la Redonne,  
Le 15 juillet 2025

Le Maire  
**Michel ILIAC**





# **CONTRAT DE CESSION de Spectacle**

## **n° 08 08/2025**

### **Entre les soussignés :**

M : **Michel ILLAC** .....  
Agissant au nom de : **La Commune d'ENSUES la REDONNE** .....  
Adresse : **Hôtel de Ville - 15, avenue du Général MONSABERT – 13 820** .....  
En sa qualité de : **Maire** .....

### **Appelé L'ORGANISATEUR d'une part** **Et**

Mr **Patrick MARIJON** .....  
Agissant au nom de :  
**KANREN** .....  
Adresse : **68 boulevard Marcel Parraud 13760 SAINT-CANNAT** .....  
En sa qualité de : **Président** .....

### **Appelé LE PRESTATAIRE d'autre part**

Pour la prestation suivante : Un spectacle de Conte « Persée, héros malgré lui »  
dans le cadre de la Nuit des étoiles.

Il a été convenu ce qui suit :

- 1 **Intervenant** : Jeannie LEFEBVRE
- 1 **Lieu du spectacle** : Parvis du CADRAN ou salle du Cadran en cas de mauvaise météo
- 2 **Date** : Le vendredi 01 Aout 2025
- 3 **Nombre de séances** : 1 séance.
- 4 **Horaire du spectacle** : 20h45-21h45
- 5 **Public** : Tout Public à partir de 7 ans.
- 6 **Installation et rangement** : à partir de 19h pour installation avec le technicien .et rangement à l'issue du spectacle.
- 7 **Montant total alloué par l'organisateur** : 700€ TTC.
- 8 **Obligation de l'organisateur** : en sa qualité d'organisateur, il assurera et réglera les rémunérations, les charges sociales et fiscales attachées à la prestation de l'auteur.
- 9 Chacune des parties s'engage à vérifier que son assurance la couvre dans le cadre du déroulement de cette prestation.

## 11. Assurance

a) Le producteur est tenu d'assurer contre tous les risques pouvant subvenir à l'occasion des transports et entreposages avant et après la représentation tout objet lui appartenant à lui et son personnel. Il déclare en outre avoir souscrit les assurances nécessaires à ses dispositifs techniques.

b) L'organisateur déclare avoir souscrit les assurances à la couverture des risques liés à l'exploitation du spectacle dans son lieu notamment en matière de responsabilité civile.

## 12. Report du spectacle

L'organisateur et le producteur examineront tout d'abord la possibilité de reprogrammer les représentations.

## 13. Annulation du spectacle

Si le report n'est pas envisageable ou envisagé, un avenant d'annulation est recommandé. Un accord amiable sera recherché qui tendra à préserver la solidarité professionnelle de part et d'autre.

14. En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application du présent contrat, Les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du Tribunal Administratif compétent.

15. Le prestataire devra déposer la facture relative à sa prestation sur le site Chorus Pro.

16. Règlement par mandat administratif à l'ordre de l'association « **KANREN** » dès réception de la facture accompagnée d'un RIB.

### CONTRAT ETABLI EN DEUX EXEMPLAIRES

Signé à : .....

Le : .....

LE PRODUCTEUR

Mr Patrick MARIJON

Signé à : *Emmet - la Redonne*

Le : *16/07/2025*

L'ORGANISATEUR :

Mr Michel ILLAC

